

La médiation animale

La proximité avec les animaux a des effets sur la santé ! D'où le recours à la médiation animale* dans de nombreux établissements. Intervenante en médiation animale dans le Bas-Rhin, Juliane Petitdemange nous présente cette pratique méconnue.



En quoi consiste la médiation animale ?

À mettre en contact des personnes avec des animaux domestiques, qu'il s'agisse de chiens, de chats, de cochons d'Inde, de lapins ou encore de chevaux – peu importe –, afin, pour certaines, d'améliorer leur état de santé sur certains points en particulier.

Cela peut être la mémoire (l'animal ravive des souvenirs anciens ou récents) ; la dextérité (par le brossage, la réalisation de coiffures) ; la parole (par le dialogue) ; la mobilité (en faisant des pas à ses côtés) ; le toucher (en les caressant). L'animal va favoriser le bien-être et faire naître toutes sortes d'émotions.

Quels sont les publics ?

La médiation animale s'adresse pour le plaisir à de nombreux publics. Il peut s'agir de personnes qui souffrent de troubles mentaux, physiques ou sociaux, ou des conséquences d'un traitement

médical ou d'une pathologie liée au vieillissement, et qui se trouvent en milieu hospitalier ou en Ehpad. Ou d'autres personnes, de tout âge.

Où intervenez-vous ?

J'interviens dans tout établissement qui a envie de mettre en place l'activité de médiation animale, et toujours et uniquement avec mon poney, la jolie Swanny. Le contact est très bon. Pour ma part, j'axe beaucoup mon travail sur le langage et l'écriture : les résidents écrivent à Swanny des poèmes ou de simples mots sur un carnet, ce qui leur demande beaucoup d'efforts.

La parole est travaillée lorsque les personnes parlent à Swanny, lui chantent des chansons, et des liens entre habitants peuvent se créer grâce à sa présence. Le résultat est souvent très émouvant.

Comment cela se passe-t-il ?

Je privilégie l'échange individuel avec l'animal. Chaque participant passe le temps qu'il souhaite avec Swanny. Cela peut aller de quelques minutes à un quart d'heure.

En deux heures de séance, dix à quinze personnes peuvent ainsi échanger avec mon poney et passer un moment privilégié avec lui.

Comment êtes-vous arrivée à cette pratique ?

J'exerce la médiation animale depuis 2018, en parallèle de mon activité de

dentiste équin. J'ai toujours aimé les chevaux, ce qui explique mon choix du poney.

En 2014, alors que j'étais hospitalisée pour une longue durée, j'ai pu constater sur moi les bienfaits que procurait la présence d'un animal, en l'occurrence un cheval. De là est née mon envie de devenir intervenante en médiation animale. J'ai suivi pour cela une formation, qui s'est accompagnée de nombreux stages avec plein d'animaux différents. ■

* Appelée également "zoothérapie".

L'ADPS précurseur

Voilà 25 ans que l'ADPS soutient la pratique de la médiation animale. Dernièrement, l'ADPS Bourgogne-Franche-Comté a permis d'acheter du matériel pour les deux juments de l'institut médico-éducatif de Guerchy, près d'Auxerre. Les 60 jeunes en situation de handicap qui y résident sont à leur contact au quotidien, ce qui leur fait découvrir de nouvelles sensations et développer leurs capacités. Des échanges forts qui améliorent leur bien-être.

Document non contractuel

Échos Santé est une publication de l'Association de Prévoyance Santé (ADPS). Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Siège social : Tour Neptune – CC2242 – 20 place de Seine – La Défense 1 – 92086 Courbevoie. Représentant légal et directeur de la publication : M. Bruno Trillard.

Conception et réalisation : humancom. Photos : © iStock, DR. Illustrations : Gabs, Les Superhéros. Imprimeur: BLG. Magazine imprimé sur du papier sans chlore. Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2024.



Retrouvez toute l'actualité de votre association sur www.adps-sante.fr